



**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE JACQUES BALMAT**

ARRÊTÉ N° 2025_015

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 06 mars 2025 par l'entreprise GRAMARI, sise TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY, représentée par Madame KOSCIANSKI Gaelle,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue Jacques Balmat,

A R R Ê T E

Article 1 : l'entreprise GRAMARI est autorisée à effectuer des travaux de terrassement et raccordement Enedis.

Article 2 : **du 26 mars au 11 avril 2025**, pour permettre la réalisation des travaux susmentionnés, la circulation rue Jacques Balmat sera réglementée par alternat manuel dans les deux sens de circulation.

Article 3 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au niveau du chantier

Article 4 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise GRAMARI.

Article 5 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise GRAMARI.

Article 6 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise GRAMARI, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 7 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise GRAMARI
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
-

Fait à Vougy, le 24/03/2025

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves MASSAROTTI', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VOUGY' around the top edge, a central emblem, and the number '74130' at the bottom. There are two stars on either side of the number.

Yves MASSAROTTI